

# NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble

## Associations :

Foot et Boxe, une vitalité de gagnant !



## Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4 **Enfance / Jeunesse**
- 5 **Cadre de vie**
- 6-7 **Dossier : le Marais Gâtineau**
- 8 **Culture**
- 9 **Vie associative**
- 10-11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil Municipal**

## Éditorial

### Promesses tenues !

La cérémonie des vœux de début d'année constitue le rendez-vous traditionnel pour dresser le bilan des actions menées au cours de l'année qui vient de s'écouler et pour présenter les grands projets de celle à venir. Après presque cinq années à votre service, nous avons pu présenter un bilan très positif et montrer que les engagements que nous avons pris avec vous se sont concrétisés.

L'amélioration de notre qualité et de notre cadre de vie est depuis toujours notre ligne de conduite. Au fil des années cette politique s'est traduite par la création de nouveaux logements parmi lesquels de nombreux logements sociaux, par la valorisation du patrimoine bâti existant, par l'embellissement de nos quartiers, de notre voirie et de nos espaces verts, par des actions en faveur du dynamisme culturel et festif.



Le Maire en compagnie d'Olivier Falorni, député de la circonscription et de Jack Dillenbourg, conseiller général (au micro) à l'occasion de la cérémonie des vœux de la nouvelle année.

2013 marquera la continuité de notre engagement. Après des années de démarches, nous verrons enfin aboutir la rénovation de la rue du Port à Lauzières, ce dont je ne peux que me féliciter. Sur le plan de l'aménagement urbain, nous poursuivrons les reprises de trottoirs ainsi que les enfouissements de réseaux ; nous verrons également s'ouvrir le projet d'extension du Champ Pinson à l'Est de la commune, projet ambitieux qui s'inscrit dans la continuité du développement de notre commune. La rentrée scolaire 2013 marquera quant à elle l'heure de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans nos écoles. Guidée par le souci du bien-être de nos écoliers, la Municipalité a fait le choix d'entrer dès cette année dans ce nouveau dispositif voulu par l'Etat et d'offrir ainsi aux jeunes Nieulais la possibilité à la fois de suivre un enseignement respectueux de leurs rythmes de vie et de profiter d'activités variées au sein de l'école.

Bien entendu nous souhaiterions voir avancer les projets plus rapidement mais les capacités budgétaires de notre commune et le contexte économique global nous imposent une gestion économe et particulièrement soucieuse du denier public. La réforme des collectivités, le désengagement croissant de l'Etat dans le financement des communes, l'augmentation constante des charges de fonctionnement sont autant de contraintes qui pèsent de plus en plus sur la vie des communes et compliquent notre action. Mais votre soutien nous encourage à poursuivre nos efforts et l'action de l'équipe majoritaire conjuguée à celle des services municipaux est pour nous un gage d'aboutissement de nos projets.

Maire de Nieul-sur-Mer

### En couverture

Adultes présents :  
Alain Loisel, Brigitte Arduin,  
Bruno Bodin, Claude Roux,  
Gérard Chevreau, Laurent Bouju,  
Marie Muon.  
Enfants présents :  
Loïc Egremonte, Théo Charles,  
Valentin Godard.

Maquette : *Peuplades.eu*  
Photo de couverture :  
*Peuplades.eu*  
Photos : *Service Communication*  
Impression : *Imprimerie Rochelaise*  
Imprimé sur du papier certifié  
100 % PEFC, issu de la gestion  
durable des forêts.

Tirage 2 560 exemplaires  
Dépôt 1<sup>er</sup> trimestre 2013



Mairie de Nieul-sur-Mer  
Service Communication  
BP 13 - 17 137 Nieul-sur-Mer  
Tél. 05 46 37 40 10  
mairie@nieul-sur-mer.fr  
www.nieul-sur-mer.fr  
Directeur de la publication :  
Henri Lambert  
Rédactrice en chef : Nancy Henry  
et secrétaire de rédaction :  
Céline Joly

# L'événement qui rassemble : la cérémonie des vœux 2013

La cérémonie des vœux rassemble de nombreuses personnes de la vie locale et la commune se félicite d'avoir un tissu associatif aussi varié qu'actif. On constate également que le nombre d'associations et d'adhérents ne cessent de croître au fil des ans et le Maire tenait à récompenser les présidents suivants toujours porteurs de projets pour leur implication dans la vie nieulaise : Madame Anne-Lise Monteragioni, de l'Association Symphonie 17, Madame Jacqueline Pastorino, de l'Association Arts et Lumières, et Monsieur Sylvain Jego, de l'Association Sportive Maritime.

Le Maire a également remis deux médailles du travail à valeur hautement symbolique, tout d'abord à Marie-Claire Vernoux pour son implication et son investissement professionnels auprès des associations et l'autre à Jean-François Faget, pour son engagement et son dévouement durant plus de 25 années au sein de la mairie.



Discours de Monsieur Olivier Falorni, Député.



Remise de médaille à Marie-Claire Vernoux, responsable du service Culturel et Vie Associative et à Jean-François Faget, ancien DGS, pour leur implication et investissement au sein de la commune.



Le Maire, entouré d'élus et des personnes récompensées :

de gauche à droite,

Marie-Claire Vernoux, Jacqueline Pastorino, Présidente association Arts et Lumières, Anne-Lise Monteragioni, Présidente association Symphonie 17, Jean-François Faget, Nancy Henry, Directrice générale des services, Gérard Gousseau, Sylvie Dubois, Annie Grizon, élus et Sylvain Jego, Président Association Sportive Maritime.

Parole  
d'élu

### Concertation de tous pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

**D**ans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, mise en place par le gouvernement, et plus particulièrement sur les nouveaux rythmes scolaires, la Municipalité soutient ce projet de réforme ambitieux.

La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est plus grande.

De plus, pendant les périodes « d'Activités Périscolaires » les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

La diminution de la journée scolaire associée à l'ajout d'une matinée de classe supplémentaire a une incidence sur l'organisation du **Service Enfance Jeunesse**. Le secteur associatif est également concerné du fait de sa forte implication en matière d'accueil, sportif ou culturel des enfants.

C'est pourquoi nous avons tenu à mettre en place une concertation avec tous les acteurs de l'école : enseignants (par la voix des directeurs d'écoles), associations de parents d'élèves et enfin tous les parents de la commune en sollicitant leurs avis par l'intermédiaire d'un questionnaire.

## Souvenirs, souvenirs...

**Pour les vacances de février**, l'offre de séjour à la neige a encore eu beaucoup de succès. Quarante-huit enfants et jeunes de 8 à 16 ans ont effectué un séjour de ski avec le service Enfance Jeunesse au sein de la station Monts d'Olmes, dans les Pyrénées, du 17 au 23 février.

Les journées des jeunes Nieulais furent bien remplies. En effet, après un réveil à 7h30 pour un petit déjeuner bien copieux, départ programmé à 8h45 sur les pistes enneigées suivi d'une pause déjeuner vers 12h15. Puis c'était reparti à 13h45 pour profiter des plaisirs de la neige jusqu'à 17h 00.



Tous les ingrédients étaient réunis pour un séjour réussi : le soleil était au rendez-vous et la neige aussi bien sûr.

L'ambiance fut bonne et agréable tout au long de la semaine. Le comportement des enfants et des jeunes fut excellent et irréprochable. Leur bonne humeur et leur enthousiasme motivent le service Enfance Jeunesse à proposer à nouveau ce type de séjour l'année prochaine.



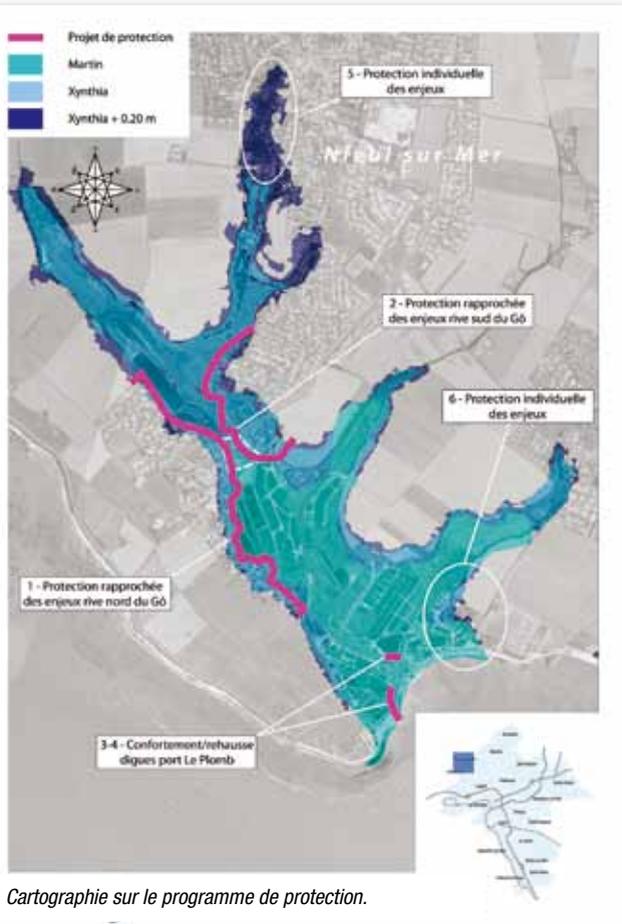
**Nous vous rappelons que depuis le mois de septembre, le site internet de la commune a été modifié et vous permet dorénavant de réaliser certaines de vos démarches en ligne.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre en mairie aux heures d'ouverture au public, vous pouvez maintenant inscrire vos enfants à l'Accueil de Loisirs pour les mercredis ou les vacances, aux restaurants scolaires pour les repas non réguliers ou occasionnels de façon simple, rapide, facile et efficace.

Rendez-vous donc sur le site [www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr), rubrique Vivre à Nieul-sur-Mer/Enfance et Jeunesse ou vous retrouverez, les menus, les programmes d'activités et l'ensemble des informations liées à la vie du service Enfance Jeunesse.

## LE POINT SUR LA PROTECTION des risques littoraux sur notre commune

L'épisode dramatique de la tempête Xynthia est encore dans toutes les mémoires. Si des prescriptions très rapides ont été prises sous le coup de l'émotion (notamment avec la décision des services de l'État de délimiter les zones noires, devenues ensuite zones de solidarité), le temps a permis des réflexions plus approfondies. Celles-ci ont conduit à des programmes et à des plans qui se déclinent au niveau régional, départemental et communal.



Cartographie sur le programme de protection.

### LE PAPI

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations a été lancé par l'État auprès des Collectivités locales qui peuvent, dans une démarche volontaire, répondre à cet appel à projets dont l'objectif est la labellisation et le financement des programmes de protection (40% État, 20% Région, 20% Département et 20% Commune).

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a initié cette démarche en découpant son territoire en secteurs géographiques cohérents. Celui qui nous concerne englobe notre commune et la partie Nord de L'Houmeau. Une réunion publique a été organisée en septembre à l'Espace Michel Crépeau et a permis aux services de la CDA et du Conseil Général d'en présenter les principaux axes, les enjeux globaux et les aléas considérés pour l'élaboration du programme d'actions.

Les aménagements envisagés présentés par le Conseil Général sont les suivants :

- 1 Protection rapprochée des enjeux des rives Nord du Gô sur un linéaire de 1780m
- 2 Protection rapprochée des enjeux des rives Sud du Gô sur un linéaire de 1080m
- 3 Confortement et rehaussement des digues maçonnées Nord et Est du Port du Plomb sur 276m de long

Notre PAPI a été labellisé le 19 décembre dernier par la Commission Mixte Inondation, pour un montant de 2 130 000€ pour les 3 types de protections citées ci-dessus.

### LE PPRL

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux est un document prescrit par le préfet et qui régit l'urbanisme de la commune. C'est une prérogative unilatérale de l'État. En décembre dernier, la Préfète Béatrice Abollivier rappelait dans un courrier adressé au Député Olivier Falorni que « les études de PPRL sont menées selon des principes identiques quel que soit le secteur de notre département ». La procédure PPRL comprend ainsi plusieurs phases : les phases événements historiques, événements de référence et aléas, puis la définition des principes de bases d'élaboration des documents réglementaires (carte et règlement), qui sont étudiés à l'échelle d'un bassin d'étude, échelle la plus pertinente au plan technique. Les spécificités et les projets de chaque commune sont pris en compte lors de la phase des enjeux, qui, après avoir été croisés avec les aléas, permettent de finaliser les documents réglementaires adaptés à chaque commune. Au final, ces différentes phases permettent d'aboutir à un PPRL qui comprend ainsi des cartes et un règlement élaboré par zonage opposables ».

Ces documents sont attendus au cours de l'année 2014. Ils seront alors force de loi dans les prescriptions d'urbanisme et de protection des personnes et des biens. En attendant, les autorisations de constructions nouvelles en zones identifiées comme submersibles par les services de l'État font l'objet de précautions particulières et conservatoires.



Centre commercial Champ Pinson.

## ÉCO QUARTIER DU CHAMP PINSON : Point d'étape

**Le projet de l'éco-quartier situé derrière l'actuel centre commercial du Champ Pinson avance avec l'appui des services de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et du bureau d'études bordelais CREHAM.**

**Régulièrement, nous vous tiendrons informés de son évolution.**

Ces dernières semaines, de nouvelles étapes ont été franchies. Elles concernent notamment la réalisation d'un projet de maison médicale (médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes...) et l'implantation d'une pharmacie sur la parcelle attenante au centre commercial ainsi que la présentation aux propriétaires des terrains concernés de l'implication de l'Établissement Public Foncier Poitou-Charentes. Cet établissement est un opérateur foncier qui réalise des acquisitions foncières et du portage foncier à la demande des collectivités dès lors que celles-ci souhaitent mettre en œuvre un projet, qu'il soit aussi bien de création de logements sociaux ou d'aménagement d'une zone d'activité économique ou commerciale. Un groupe de travail va prochainement être constitué, en relation étroite avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour mener une réflexion sur la mise en place de jardins familiaux.



Périmètre d'étude Champ Pinson.

# Le Marais Gâtineau

## Le marais Gâtineau a son association syndicale

**N**otre commune comprend environ 70 hectares de marais dont 30 hectares de marais salé à vocation ostréicole (marais du Plomb) et 40 hectares de marais doux et saumâtre à vocation agricole (marais Gâtineau).

Afin de permettre la mise en œuvre de travaux collectifs d'entretien et de restauration des réseaux hydrauliques, la Municipalité a proposé aux 21 propriétaires du marais Gâtineau de se rassembler en Association Syndicale Autorisée (ASA) : après une procédure administrative de plusieurs mois, l'ASA a été créée par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010.

Le bureau de l'ASA a mandaté l'UNIMA (Union des Marais de Charente-Maritime) pour mener les études nécessaires à la mise en œuvre de la première phase des travaux.



Avocette élégante



Fin juin : afin de permettre leur curage, les plans d'eau seront vidés.

Juillet-août : travaux de curage et de remplacement des passages busés.

Septembre-octobre : les plans d'eau seront remis en eau (la prise d'eau fonctionne avec des coefficients de marée supérieurs à 90).



Les travaux ne pourront être réalisés en 2013 que si des aides sont obtenues :

- Un projet de contrat Natura 2000 a été élaboré pour les travaux dans les plans d'eau.
- Un dossier de demande de subvention du Conseil général a été déposé pour les autres travaux.



Le marais Gâtineau fait partie du site Natura 2000 du Marais Poitevin.

Les plans d'eau constituant un habitat naturel rare et menacé au niveau européen (les lagunes à *Ruppia maritima*), les travaux qui les concernent peuvent être financés grâce à un contrat Natura 2000.

Le projet de contrat a été élaboré en partenariat avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin, animateur du site.



Une réunion publique de présentation détaillée des travaux sera organisée en juin.



Les services de l'Entente Interdépartementale de Démoustication ont été consultés sur le projet de travaux : l'amélioration de la circulation de l'eau diminuera les « gîtes larvaires » de moustiques et permettra à l'EID de réduire leurs interventions.

## Première tranche de travaux en 2013

**L**a première tranche des travaux d'entretien concerne la partie du marais la plus proche du pont de Lauzières.

Le manque d'apport et de circulation d'eau dans les fossés et dans les deux plans d'eau entraîne, en particulier l'été lors des grosses chaleurs, une dégradation du milieu avec le développement de nombreuses algues.

Les travaux projetés consistent donc principalement :

- A curer les fossés et les plans d'eau afin d'augmenter les hauteurs d'eau,
- A remplacer ou créer des passages busés pour faciliter la circulation de l'eau.

La présence de nombreux oiseaux dans le marais sera prise en compte : les berges des plans d'eau seront reprofilées avec des pentes douces et des îlots seront créés afin de favoriser la nidification de l'échasse blanche (et peut-être de permettre la nidification de l'avocette élégante).



Échasse blanche



*Le périmètre de l'ASA du Marais Gâtineau*

Curage des deux plans d'eau pour augmenter les hauteurs d'eau et création d'îlots pour favoriser la nidification

Curage des fossés envasés pour rétablir la circulation de l'eau



*Les travaux du Marais Gâtineau*

Remplacement ou mise en place de passages busés

Modification de la presqu'île : comblement du chenal central et séparation d'un îlot favorable à la nidification

## ROGER SARRAUD : le Marin-Poète nieulais oublié

C'est sur une figure ancienne de notre commune que nous allons clore le chapitre dédié aux écrivains nieulais. Roger Sarraud, un homme au parcours atypique, que nous avons souhaité sortir des profondeurs d'un anonymat bien injuste.

Ce travail de mémoire qui lui a été dédié en février 2013 par le biais d'une exposition en mairie et à la bibliothèque, nous le lui devons.

C'est avec la complicité de son petit fils, Monsieur Couillaud et de sa famille, que cet hommage fut possible. Roger Sarraud a laissé à la postérité des poèmes simples, beaux et touchants.

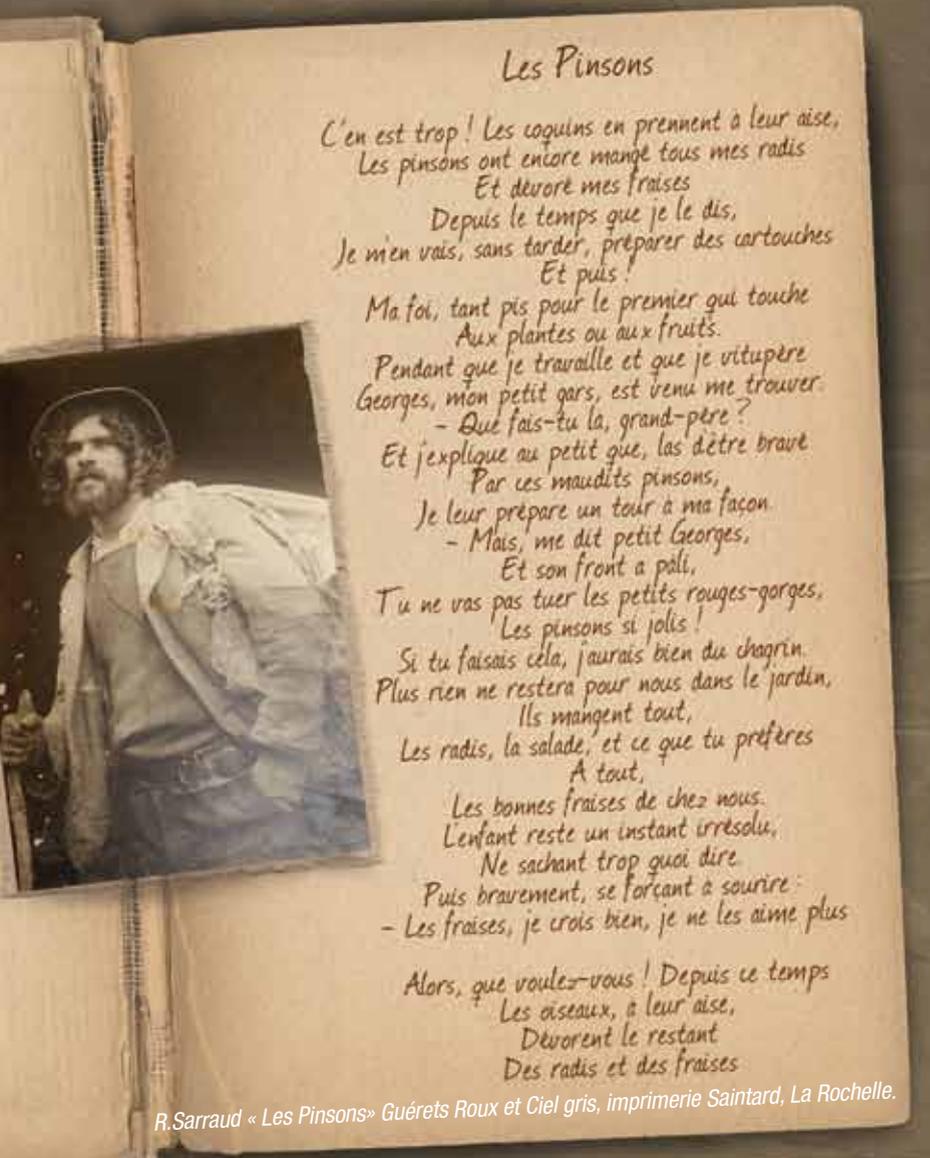
Né en 1883 à Nieul, orphelin de mère à 3 ans, notre homme quitte la France en 1907 pour s'établir à Oran en Algérie et y ouvrir un garage où il vend la célèbre Amilcar.

De retour pour raisons de santé dans son Nieul natal en 1924, il devient alors marin ostréiculteur.

Ce dur métier, peu propice à la rêverie et à la poésie, l'amena pourtant à coucher sur le papier son amour des mots bercés par une sensibilité émotive. Ce regard amoureux posé avec délicatesse sur son terroir, sur sa famille, a fait l'objet de 4 recueils de poésies : Grisaille d'Aunis, Au fil du coureau, Guérets roux et gris, et enfin Ré la blanche.

Au soir de sa vie, il fut premier adjoint de Gabriel Chobelet à la mairie de Nieul. Il décéda le 8 Novembre 1945.

Une belle aventure pour nombre d'entre nous qui avons tenté de rendre vie à ce poète méritant mieux que l'oubli.



R. Sarraud « Les Pinsons » Guérets Roux et Ciel gris, imprimerie Saintard, La Rochelle.

## Fête du Port du Plomb : édition 2013

Parmi les programmations des festivités culturelles, certaines ont une dimension particulière.

La Fête du Port du Plomb, manifestation intercommunale entre l'Houmeau et Nieul-sur-Mer, en fait partie. Depuis plusieurs mois déjà un groupe de travail est à pied d'œuvre pour orchestrer l'ensemble des activités proposées par les différents partenaires avec en point d'orgue le tissu associatif.

Venez faire la fête sur un des plus beaux sites de notre patrimoine qui unit nos deux communes. Réservez dès maintenant le **dimanche 7 juillet** avec famille et amis. Un programme détaillé des festivités vous sera communiqué courant juin.



## Une exposition très... « Sages »

La rubrique « Racines » du magazine a permis aux membres du Conseil des Sages de faire des recherches historiques, géographiques ou anecdotiques, aux sein des différentes archives mais, surtout auprès des « Anciens » de la commune, mémoire vivante de notre cité qui se sont fait une joie de confier leurs albums de famille pour la réalisation de l'exposition photos « Nieul d'Hier et d'Aujourd'hui ».

376 photos ont été dévoilées au public (et quelques autres sont encore en réserve) pour cette première exposition sur les paysages de la ville. De nombreux visiteurs sont venus admirer et contempler ces photographies en apportant avec eux leur touche de curiosité et leurs remarques toujours intéressantes, dont les membres du Conseil des Sages ont pris bonne note.

Le vif succès remporté par l'exposition a grandement récompensé le travail de fourni effectué. De nouvelles idées ont déjà émergées, comme la réalisation d'exposition sur les fermes d'autrefois et les commerces disparus.

Si vous avez en votre possession des documents pouvant retracer l'histoire de la commune, nous vous invitons à prendre contact auprès de Monsieur Villain (Président du Conseil des Sages) au 05.46.31.16.25 ou de Monsieur Nobletz au 05.46.37.44.78.



Monsieur Villain entouré du Maire et de Michel Planche, Élu référent du Conseil des Sages, lors du vernissage de l'exposition.

## Football : 1 passion, 2 clubs



Remise du diplôme «club labellisé FFF».

Le club de football de Nieul-sur-Mer, plus connu sous le nom d'Association Sportive Maritime, a été créé en 1941 et compte à ce jour 247 licenciés, ce qui classe l'association 13<sup>ème</sup> en nombre de licenciés sur le district. Toutes les catégories de joueurs sont représentées soit un total de 15 équipes. Aujourd'hui le club est présidé par Sylvain Jego (ancien joueur et dirigeant du club), dont l'investissement et l'engagement ont été récemment récompensés par la remise de la médaille de la ville.

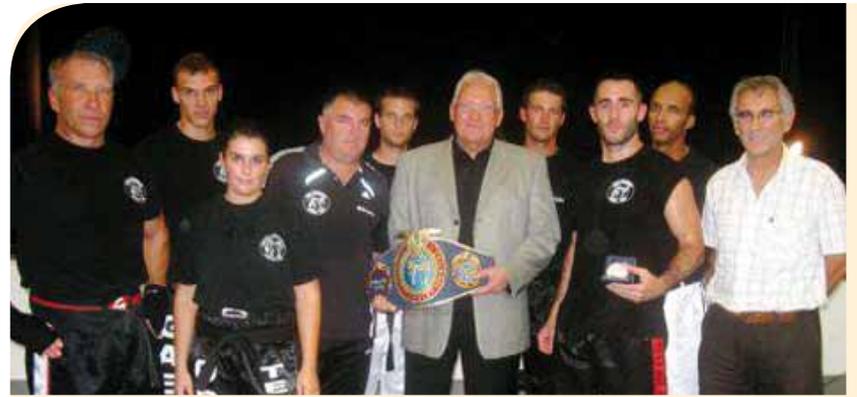
Le label de la Fédération Française du Football a été également décerné au club sportif pour le travail soutenu entrepris auprès des jeunes de la commune et pour la formation de ses éducateurs. En effet, le club de Nieul est reconnu par les instances sportives nationales et s'est vu remettre un diplôme et du matériel sportif dont les jeunes peuvent pleinement profiter.

Une particularité nieulaise, cette association est soutenue par son propre club de supporters présidé par Joël Bonneau. Créé il y a bientôt dix ans, ce club apporte une aide en organisant diverses manifestations dont le bénéfice est reversé à l'ASM. Lors du dernier goûter de Noël organisé par les supporters, le club a réussi à contacter Corine Franco, internationale féminine de Lyon, qui leur a fait l'honneur d'y assister.

Le club, pour continuer d'exister et de toujours aussi bien fonctionner, a besoin de nouvelles personnes bénévoles prêtes à s'investir. Si vous avez un peu de temps et d'énergie et que vous êtes intéressés pour devenir éducateur sportif ou dirigeant, n'hésitez pas à contacter le club au 05.46.37.45.63 ou par mail : [maritime.assoc-sportive@orange.fr](mailto:maritime.assoc-sportive@orange.fr)

### À noter dans vos agendas :

Le Week-end des 1<sup>er</sup> et 2 juin se déroule le tournoi des équipes U7-U9 le samedi, et U11-U13 le dimanche au Stade. Venez nombreux les encourager !



Remise de la ceinture de champion du monde, par le Maire.

## Boxe : des champions nieulais

L'association du Boxing Club Nieulais a été créée il y a plus de 30 ans par Gérard Berruti avec comme sport au départ le karaté, puis la boxe américaine et maintenant le full contact.

A ce jour l'association compte plus de 200 licenciés et son pic d'activité a été atteint en 2006 avec plus de 300 personnes adhérentes. Actuellement, le club est classé 5<sup>ème</sup> au niveau national et compte 10 champions de France.

La TEAM Berruti (surnom donné en hommage au créateur) est composée de 40 combattants dont le plus jeune est âgé de 12 ans ; de 20 éducateurs dont 15 diplômés d'Etat et 5 en cours de formation ; d'un Directeur Technique, Laurent Bouju, arbitre international et Président de la ligue Poitou-Charentes ainsi que d'Olivier Berruti, responsable des combattants, et référent de la ligue (c'est la seule personne à délivrer les ceintures noires de la région).

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur ce club n'hésitez pas à joindre Gérard Chevreau au 06.65.57.93.40 ou par mail : [gerard.chevreau@free.fr](mailto:gerard.chevreau@free.fr)

La relève du club



### À noter dans vos agendas :

Le vendredi 19 avril 2013 à la Rochelle, Salle Gaston Neveu, se déroule le championnat du monde de Full Contact. Venez nombreux à encourager notre champion nieulais !

## Fête des arts, millésime 2013



Après la peinture et la photo, le festival s'ouvre et se diversifie à toutes les formes d'arts plastiques (sculpture, poterie...). Des ateliers, des expositions, des démonstrations, des animations chacun pourra y trouver sa place.

### POUR PARTICIPER :

- Vous êtes artiste nieulais, amateur ou professionnel, rejoignez-nous ;
- Vous connaissez des artistes n'habitant pas sur la commune mais qui souhaitent participer à cet événement, informez-nous ;
- Vous êtes nieulais et vous souhaitez accueillir un artiste chez vous le temps de ce week-end de fête, contactez-nous ;
- Vous aimez les arts plastiques, manifestez-vous.

Une première réunion d'information se déroulera le **jeudi 11 avril 2013 à 18h30** à la Maison des Associations (Salle Neptune).

### À noter dans vos agendas :

Vous êtes artiste ou public, réservez votre week-end du samedi 7 et du dimanche 8 septembre 2013 à Nieul-sur-Mer pour un rendez-vous artistiquement festif.

Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Claire Vernoux, responsable du service Culturel et Vie Associative au 05 46 37 40 10 ou par mail à l'adresse suivante : [mc.vernoux@nieul-sur-mer.fr](mailto:mc.vernoux@nieul-sur-mer.fr)

# Déchèteries : attention nouveau système

Un nouveau système automatisé sera mis progressivement en place dans les déchèteries de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle. En effet, chaque déchèterie sera équipée de barrières levantes qui s'actionneront à l'aide d'un badge informatisé. Chaque foyer recevra d'ici la fin de l'année 2013 son badge pour accéder à l'ensemble des déchèteries. Ce nouveau mode d'accès permettra d'améliorer les conditions de circulation sur les sites.

L'accès à ce nouveau service sera exclusivement **réservé aux particuliers, habitants de l'agglomération.**

Les professionnels devront donc s'orienter vers les différents prestataires présents sur le territoire.

Le dispositif mis en place pour relayer l'information auprès des habitants se traduira notamment par :

> **l'envoi d'un courrier** (début mars) à l'ensemble des foyers de l'agglomération. Ce courrier sera accompagné du formulaire de demande de badge d'accès. Il sera également disponible dans toutes les mairies de la CDA.

> **la pose de panneaux d'informations** au printemps à l'entrée de toutes les déchèteries. Ces panneaux indiqueront notamment les démarches à effectuer pour l'obtention du badge d'accès et la date de mise en place de ce nouveau service.

> **l'envoi du badge d'accès** (courant septembre) aux habitants en ayant fait la demande. Le badge sera accompagné d'un dépliant sur le fonctionnement des déchèteries et du contrôle d'accès.

Vous serez également informés des modalités de fonctionnement (nombre maximum de passages, prix et nombre éventuel de passages supplémentaires....) dès que ces dernières seront validées.

Renseignements en mairie au 05 46 37 40 10 ou à la CDA au 05 46 30 34 0

*Illustration du nouveau dispositif*

Barrière automatique

Lecteur de badge, positionné à l'entrée de la déchèterie

Badge individuel



## Vente exceptionnelle de compost végétal

Sur une plateforme spécialisée à Périgny, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle fabrique du Compost à partir de déchets végétaux collectés en déchèteries ou issus de l'entretien des espaces verts publics.

Le mois d'avril étant un mois particulièrement propice au jardinage, la Communauté d'Agglomération vous convie à une vente exceptionnelle de ce compost vert **le samedi 13 avril** de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Unité de Compostage, les Rochettes, RD 111 à Périgny.

Renseignements complémentaires au 05 46 43 18 52



**Vente (en vrac uniquement) au tarif :** Jardicompost : 1,77 € les 50 kg  
Fleuricompost : 2,06 € les 50 kg Paillage : 1,12 € les 50 kg

## Se déplacer autrement



Le second plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a été adopté. Ce nouveau plan définira pour les dix années à venir les principes d'organisation des déplacements, de la circulation et du stationnement sur ce territoire.

Il a pour objectif de conforter de nouvelles habitudes de déplacements plus économes et moins polluantes et ainsi d'augmenter la part des déplacements en transports collectifs mais aussi à vélo et à pied tout en reprenant les points évoqués dans le précédent plan comme la réduction des émissions à effet de serre, et aussi d'assurer l'accès de tous aux transports publics et aux transports alternatifs.

Il ne s'agit pas d'exclure totalement la voiture individuelle mais d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité de tous les habitants, la protection de l'environnement et de la santé, et ainsi profiter d'une meilleure qualité de vie. Les 59 actions que compte ce plan ont été hiérarchisées pour ainsi définir les grandes priorités pour permettre à tous la liberté de choix et la combinaison de plusieurs modes de déplacements, en prenant le bus puis le vélo ou la voiture puis la marche à pied par exemple. De plus, des actions de sensibilisation seront créées vers différents publics y compris les touristes.



En résumé, ce nouveau plan se définit comme suit :

- > **Réduction de 20%** des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports
- > **Baisse de 10 %** du trafic automobile
- > **Augmentation de 30 %** de la fréquentation des transports en publics
- > **Augmentation de 8 à 12 %** des trajets à vélo pour nos déplacements quotidiens.

L'information sur l'offre de transport doit alors être claire et facile d'accès pour susciter ces nouveaux comportements. La brochure sur le nouveau Plan est disponible à l'accueil de la mairie et vous pouvez télécharger le document de synthèse sur le site internet de la commune : [www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)



## Suppression des sorties de territoires

Suite à une décision ministérielle du 20 novembre 2012, la commune de Nieul-sur-Mer ne délivre plus d'autorisation de sortie de territoire individuelle pour les mineurs souhaitant voyager seul ou accompagnés d'une tierce personne.

Chaque mineur doit être en possession de sa carte nationale d'identité en cours de validité pour se rendre dans les pays de l'Union Européenne ou de son passeport **individuel** pour toutes les autres destinations. Les délais d'obtention des pièces d'identité pouvant s'allonger en périodes de vacances, nous vous invitons à vous rapprocher de l'accueil de la mairie pour établir les cartes d'identité de vos enfants et obtenir les renseignements pour les passeports.

Pour assurer la protection des mineurs, deux nouvelles procédures réservées aux cas d'urgence sont renforcées.

Une interdiction de sortie de territoire (IST) peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge pour enfants. Celle-ci peut toutefois être levée temporairement, pour un voyage scolaire par exemple et aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les **deux parents** accompagnent l'enfant en voyage.

En cas d'urgence face à un risque avéré, une opposition de sortie de territoire (OST) peut être proposée par l'un des parents à son enfant mineur. Cette demande doit être adressée à la Préfecture, et, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. La demande sera examinée par le préfet qui peut décider son application immédiate pour une durée **maximum de quinze jours**.

Pour toutes questions relatives à ces nouvelles mesures, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 05.46.37.40.10 ou vous connecter sur le site internet du ministère des affaires étrangères [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), rubrique conseils aux voyageurs.

## LE MOT DE L'OPPOSITION

### La soupe aux cailloux !

Un matin, un inconnu arriva sur la place centrale d'un village.  
Les habitants très méfiants, ne s'approchèrent pas.  
Lorsque cet inconnu, vint toquer aux portes pour demander quelque nourriture, personne ne lui ouvrit !  
Alors l'inconnu, s'installa dans un coin, alluma un feu, et fit réchauffer une bassine d'eau.  
Une fois l'eau bouillante, l'inconnu y plongea un caillou foncé, et goûta !  
Apparemment insatisfait, il mit un deuxième caillou, gris !

Il goûta à nouveau et fit la grimace.

N'y tenant plus, quelques habitants s'approchèrent et lui demandèrent «Que faites vous?», l'inconnu de répondre

«Une soupe aux cailloux, vous ne connaissez pas?»  
Devant leur réponse négative, il rajouta «C'est très bon, mais peut être avec une carotte, une pomme de terre, un poireau, du sel et du poivre, cela serait sûrement meilleur!»

Les habitants piqués dans leur curiosité amenèrent tout cela, et une fois cuite, goûtèrent la soupe, qu'ils comparèrent à un met de Roi.

La municipalité en place, nous prépare une belle soupe aux cailloux, comme budget ! Vous allez y goûter, certainement en faisant la grimace, car non seulement vous allez devoir payer le feu, l'eau, la bassine, les cailloux, les légumes, le sel et le poivre, en plus vous devrez payer

chaque bol et toute la vaisselle en porcelaine !!!

Alors que tout simplement une vaisselle moins honoreuse, aurait permis à chacun d'avoir un peu plus de soupe...

Les élus de l'opposition :  
Valérie VAQUETTE, Gaston BERITault,  
Jacques SIMONNEAU, Philippe DURIEUX

## Accueil des nouveaux Nieulais : Inscrivez-vous



Cérémonie d'accueil des nouveaux Nieulais.

Ce rendez-vous très convivial est devenu incontournable. Vous êtes installés à Nieul-sur-Mer depuis le mois de juillet 2012 et vous ne vous êtes pas encore fait connaître à la mairie alors c'est le moment. Ainsi enregistrés, vous recevrez une invitation nominative de la part de la Municipalité afin de partager un moment d'échange pour une meilleure connaissance de votre commune (à ce jour la date n'est pas encore programmée). Renseignements et inscriptions : secrétariat de la mairie au 05 46 37 40 10, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou par mail : [mairie@nieul-sur-mer.fr](mailto:mairie@nieul-sur-mer.fr)



## Elections : pensez à vous inscrire !

L'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire qui n'est pas réalisée automatiquement par l'administration.

Les listes électorales sont mises à jour régulièrement et nous avons constaté que de nombreuses cartes

électorales lors de la dernière refonte n'ont pu être délivrées faute de destinataire ou suite à un changement d'adresse.

Si vous venez de vous installer sur la commune ou si vous avez déménagé au sein même de la commune, nous vous invitons à vous présenter à l'accueil de la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent pour mise à jour des données sur nos fichiers électoraux. Nous vous indiquerons également le nouveau bureau de vote auquel vous êtes rattachés.

Les personnes s'étant inscrites à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 recevront leurs cartes électorales par voie postale dans les prochains jours.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus en vue des prochains scrutins (2014 sera l'année des élections municipales). Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la mairie au 05.46.37.40.10.

# Les décisions du Conseil Municipal

### Séance du 19 décembre 2012

#### Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris connaissance des indemnités de trois sinistres survenus au cours de l'année 2012 sur des bâtiments communaux ainsi que de l'attribution du marché de fourniture de denrées alimentaires de la restauration scolaire pour l'année 2013 à la société Transgourmet.

#### • Affaires générales

La gendarmerie nationale ayant interpellé un tiers en flagrant délit de vol de biens communaux, le Maire a été autorisé à accepter l'indemnisation amiable proposée par l'auteur des faits et correspondant au montant du larcin.

#### • Affaires générales

Le Conseil Municipal a approuvé la cession de gré à gré d'un véhicule appartenant à la flotte communale à la SMACL, le véhicule ayant été déclaré économiquement non réparable suite à incendie.

#### • Urbanisme

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention établie avec France Télécom fixant les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication sur le secteur de la rue Gounod.

#### • Finances

Dans le cadre de la procédure de cession des droits et obligations résultant des contrats co-signés avec la société Cinergie pour l'exploitation de l'EHPAD « les jardins du Gô », le Conseil Municipal a décidé d'approuver la cession de la parcelle sur laquelle est située l'EHPAD à l'établissement public autonome chargé de son exploitation et ce à l'euro symbolique.

#### • Finances

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la décision modification n°2 apportée au budget primitif 2012.

#### • Finances

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité, après discussion, les tarifs des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (tous les tarifs sont consultables sur le site internet de la commune).

#### • Ressources humaines

Le Conseil Municipal a modifié à l'unanimité le tableau des effectifs afin de tenir compte de la création d'un poste dans le cadre d'un recrutement pour remplacement d'un agent en longue maladie.

#### • Divers

Le Conseil Municipal a décidé de nommer en qualité de membres du Conseil des Sages, et pour une durée de trois ans, trois nouveaux membres suite à une vacance de mandat.

### Séance du 16 janvier 2013

#### • L'ordre du jour du Conseil Municipal a été reporté au mois de février

### Séance du 13 février 2013

#### Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'indemnité d'un sinistre survenu au cours de l'année 2012 au sein de l'école G. Chobelet ainsi que de l'attribution de deux marchés publics, le premier concernant la fourniture et la pose de trois panneaux électroniques à la société Centaur Systems et la seconde concernant des travaux de taille et d'élagage à l'entreprise SARL Elaquitaine.

#### • Finances

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2013.

#### • Finances

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'attribution des subventions associatives au titre de l'année 2013.

#### • Finances

Suite à la réactualisation de l'arrêté général de stationnement et de voirie sur la commune et à la nécessité de mettre à jour la signalétique horizontale et verticale à divers endroits, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de demander une subvention de fonctionnement au Conseil Général au titre des « petites opérations de sécurité ».

#### • Ressources humaines

Suite à l'accueil d'un stagiaire dans les services de la mairie durant deux semaines et sur proposition de Pôle Emploi, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de facturer la prestation de la commune pour la somme de 140,00 €.

#### • Ressources humaines

Compte tenu des nouvelles dispositions du Code des Marchés publics, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de supprimer la régie « cautions dossier d'appel d'offres ».

#### • Urbanisme

Le Conseil Municipal au vu du rapport et des conclusions favorables sans réserve du commissaire-enquêteur a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune.

#### • Culture

Le Maire a été autorisé à signer la convention établie avec la Communauté d'agglomération ayant pour objet de définir et de mettre en place les modalités de la gestion informatique du réseau des bibliothèques municipales de l'agglomération.

#### • Environnement (ordre du jour complémentaire)

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir le caractère d'urgence de la question complémentaire ; en conséquence, et après examen, il a autorisé le Maire à accepter l'engagement de la commune au titre du Contrat Natura 2000 en cours d'élaboration afin d'obtenir des financements pour la réalisation de travaux d'entretien et de restauration du réseau hydraulique du marais Gâtineau.

### Permanence des élus



**Monsieur Henri Lambert, Maire et ses adjoints**

Rendez-vous par téléphone à l'accueil de la mairie : 05 46 37 40 10



**Monsieur Olivier Falorni, Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Charente Maritime.**

Permanence : 12 ter rue Villeneuve - La Rochelle (mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h)  
Contact : 05 46 07 34 00.



**Monsieur Jack Dillenbourg, conseiller général.**

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.